



Communiqué

le 16/12/2015

Nouvelle tarification des cotisations

Chers collègues, chers adhérent(e)s,

Le prix de votre cotisation n'a pas été augmenté depuis 2010.

Le SNSPP-PATS-FO ne perçoit aucune subvention ou aide étatique : son fonctionnement ne repose que sur vos cotisations ce qui garantit sa liberté et son indépendance.

Du fait de l'augmentation générale du coût de la vie, du recrutement d'un collaborateur chargé de la communication ainsi que de la mise en place de la mutuelle obligatoire pour l'ensemble de nos salariés, le Conseil syndical national a fixé lors du congrès de décembre 2015, le montant trimestriel de la cotisation à :

- **35 euros pour les SPP** dont les personnels du SSSM soit une augmentation de 0,55 cts après réduction d'impôt (ancien montant : 33,40 euros).
- **26 euros pour les PATS** soit une augmentation de 0,38 cts après réduction d'impôt (ancien montant : 24,90 euros).

Le prix de la cotisation des retraités reste inchangé.

En vous remerciant de votre confiance et de votre soutien, l'équipe renouvelée du SNSPP-PATS-FO vous assure de tout son dévouement et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Bureau Exécutif

Proposer- négocier-contracter